

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération  
n° 2008.02.022**

**Création d'un bassin  
d'eaux pluviales -  
Commune de Saint-  
Yrieix sur Charente -  
Chez Dary :  
acquisition d'une  
parcelle à Mme  
BILLAUD**

**LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

**Membres présents :**

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL

**Excusé(s) :**

Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
PLUVIALES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CREATION D'UN BASSIN D'EAUX PLUVIALES - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE -  
CHEZ DARY : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MME BILLAUD**

Dans le cadre de sa compétence eau pluviale, la ComAGA a sollicité un emplacement réservé pour la création d'un bassin d'eaux pluviales au lieu-dit « Chez Dary », sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

Le bassin de retenue permettra de maîtriser les écoulements pluviaux du secteur de Chez Dary où plusieurs habitations sont régulièrement inondées lors de fortes précipitations.

L'emplacement réservé concerne la parcelle cadastrée section BE n°24, appartenant à Mme ROSSI Ermène Gilda épouse BILLAUD, domiciliée 66 domaine de l'Epineuil à Saint-Yrieix s/Charente.

Mme BILLAUD a signé une promesse de vente le 11 octobre 2007, pour une cession sur la base de 15 € le m<sup>2</sup>, soit un coût total hors frais d'acte notarié de 43 650 €, pour une superficie de 2 910 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 29 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'achat de la parcelle cadastrée section BE n°24 sur la commune de Saint-Yrieix appartenant à Mme BILLAUD Ermène, domiciliée 66 domaine de l'Epineuil à Saint-Yrieix sur Charente, d'une superficie de 2 910 m<sup>2</sup>, au prix de 43 650 € hors frais de notaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte notarié.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2111 – rubrique 811.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**04 mars 2008**

**Affiché le :**

**05 mars 2008**